

Les projets d'intégration sociale ont du succès dans les CPAS

■ De tels projets concernent déjà un bénéficiaire du revenu d'intégration sur deux.

Depuis novembre 2016, toute personne qui introduit une demande d'aide au CPAS doit se voir proposer un projet individualisé d'intégration sociale, surnommé PIIS. Il s'agit d'un contrat personnalisé, qui vise à favoriser l'insertion socio-professionnelle.

Depuis la généralisation de ce PIIS, le nombre de projets conclus par les usagers du CPAS ne cesse d'augmenter, se félicitait vendredi dans un communiqué de presse le service Études du SPP Intégration sociale.

Sur la base du nombre de dossiers introduits, une tendance positive se dessine en effet clairement: 45,2 % des bénéficiaires du revenu d'intégration, c'est-à-dire au total 63 582 personnes, s'étaient déjà lancés dans un PIIS en octobre 2017.

Dans 19 597 cas, le PIIS vise des études de plein exercice. Ce type de PIIS orienté "études" encourage notamment les jeunes de moins de 25 ans à obtenir un diplôme en vue de leur insertion sur le marché du travail.

Une augmentation flamande

Plus globalement, on note en 2017

une augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration.

Le nombre mensuel moyen de personnes ayant reçu un revenu d'intégration en 2017 a augmenté jusqu'à atteindre 139 871, ce qui représente une hausse de 11,1 % par rapport à la même période de 2016.

Au cours des dix premiers mois de 2017, la population émergeant au CPAS a davantage augmenté en Flandre (+19,8 %) qu'en Région de Bruxelles-Capitale (+7,2 %) et en Wallonie (+9 %).

Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration par rapport au chiffre de population est toutefois de 5,66 pour 1000 habitants dans les villes et communes flamandes, contre 18,20 pour les villes et communes wallonnes, et 31,91 pour Bruxelles.

BdO